

Assemblée Générale 2018 de la Commission Courses Hors-Stade Marne le 27/10/2018

Début de l'AG à 14h10 ; *bonjour et merci de votre présence, tour de table des présents.*

Excusés :

Large : Christian Prévost, président

Comité Marne Athlétisme : Michel Avart, président et Gilbert, Marcy trésorier

Clubs et associations :

Errance Reims Europe Club, US Fismes CA, Sézanne Athlé, Beine Culture et Sports, Corrida Fére-Champenoise, Epicurace, Trail de Bouzy, Les Bacchantes Reims, Dormans RC, Run Argonne AC Évasion, Les Fondus Sézannais, Bétheniville à Toutes Jambes, Comité des Fêtes et Actions Sociales de Taissy - Saint Léonard

Présents :

CDCHS 51 : Jean-Luc Gentilhomme, président

Clubs et associations :

AC Agéens, CAVAM, ASPTT A Châlons, DAC Reims A, SCAP 18 (représenté par DAC Reims A), ESA Witry, EFS Reims A, RC Épernay A, JC Épernay Champagne, COCAA, Énergie Pavoise, As. Solidarité Enfants du Vietnam

1 / Compte rendu saison Hors-Stade 2017/2018

Une saison 2017/2018 sans problème, merci aux organisateurs et bénévoles

Seul bémol obligé de relancer certains organisateurs à plusieurs reprises pour les demandes d'avis, les enregistrements sur Calorg, l'envoi des résultats dans un format compatible Logica et le règlement de la participation Courses Hors-Stade de la saison précédente ; ce sont d'ailleurs souvent les mêmes. Rappel je suis bénévole ainsi tous les membres de la CDCHS et du Comité Marne, comme vous, donc merci de respecter notre temps d'investissement qui n'est pas sans limite.

46 manifestations ont eu lieu sur 2017/2018

3 annulées :

Trail des Ajaux, cause météo inondation

C10K- 10km de Courcy, cause météo neige et verglas

Cross d'Épernay Pays de Champagne, orga des Mondiaux de Cross Sports Adaptés

3 nouvelles :

Corrida de St Memmie

Corrida de la St Valentin de Taissy

DAC Trail à Villers-Franqueux

1 pas eu lieu, prévue pour 2019 :

Trail des Coqs

3 arrêtées :

Scap Trail

Corrida "en route pour Wilson"

Foulées de l'Espoir de Vélye

Augmentation de participants ou stabilité sur une majorité d'orga (savoir que sur beaucoup de trails les inscriptions sont limitées, cause sécurité, ainsi que sur certaines courses sur route)

Attention des courses enfants sont organisées, en ne respectant pas la réglementation FFA, et non enregistrées au calendrier officiel. Risque, en cas de problème avec les assurances !

Aussi pour certaines inscrites au calendrier mais résultats non transmis et non conformes !

Par contre possibilité d'organisation sans être au calendrier, en passant par les écoles, l'USEP qui a sa propre réglementation "pas de certificats médicaux entre autres"

Plus de label FFA sur le 10km de l'ASPTT

Label FFA sur la Corrida de St Brice (10km)

Dans l'ensemble, baisse des qualifiées aux Championnats de France sur les courses labellisées
Résultats non transmis sur SI-FFA, Foulées Clamangeottes (nouvelle orga fichier non conforme),
Cross de Taissy (pas de réponse aux relances) et les deux organisations des Fondus Sézannais
(comme tous les ans malgré explicitations, dommage pour un club FFA !)

Sur le calendrier 2018 :

3 courses rajoutées en cours d'année :

Les Foulées Clamangeottes le 8 mai à Clamanges

Astronomic Run le 23 septembre à Beine-Nauroy, sur saison 2018/2019

Course du 11 novembre le 11 novembre à Mourmelon-le-Grand, sur saison 2018/2019

3 courses annulées sur saison 2018/2019 :

Marche Nordique du Parc de Champagne du 30 septembre

Cross d'Épernay Pays de Champagne du 16 décembre

Trail Hivernal des Noct'en Bulles du 22 décembre

2 courses changement de date sur saison 2018/2019 :

les Bacchantes Reims, du 11 novembre au 23 septembre

Corrida "tout le monde court à Croix Rouge" du 9 novembre au 7 novembre

2 courses changement d'appellation :

Marchatrail de la Petite Cité au lieu de Marche Nordique de Sézanne

Corrida "tout le monde court à Croix Rouge " au lieu de Corrida "tout Croix Rouge court"

2 / Formalités

Plan Vigipirate, maintenant bien mis en place entre les communes et les organisations

Retour sur le nouveau décret mi en application en décembre 2017 :

déclaration soit en mairie si manifestations sur une seule commune ou au service Manifestations Sportives de la Sous-Préfecture d'Épernay si sur plusieurs commune (utiliser le nouveau formulaire à expédier au moins deux mois avant la manifestation)

Nouvelles obligations, fournir soit une convention avec un organisme de secours agréé qui prendra en charge l'ensemble des secours ou une attestation de présence : une pour l'ambulance, une pour le médecin et une pour les secours avec les coordonnées du responsable des secours (organisme agréé ou pompiers qui assurent de leurs présences tout le long de la manifestation)

Réglementation Running 2019

Appellation Running à la place de Courses Hors-Stade

Changement d'E-mail dpo@athle.fr au cas ou un participant ne veut pas que son résultat apparait sur le site de la FFA

A partir du 1 novembre 2018 les licences : Triathlon, Courses d'Orientation et Pentathlon Moderne ne seront plus acceptées (sauf dérogation jusque fin d'année 2018) par contre les licences sportives en cours de validité d'une fédération agréée par le ministère des sports seront acceptées si une des mentions apparaît : sport en compétition, athlétisme en compétition ou course à pied en compétition « ce sont les mêmes mentions pour le certificat médical, qui doit avoir moins d'un an »

La liste des fédérations agréées est consultable sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation> (cocher case Multisports)

Les licences FFA acceptées : Athlé compétiion, Athlé Running et Athlé entreprise ou un Pass' j'aime courir "ex Pass'Running", délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité

Rappel depuis le 1/11/2017, pour les courses en milieu naturel (trail, montagne ...)

la notion de dénivelé positif est officielle : 100m de montée équivaut à 1km de course en plus ; donc à prendre en compte pour les catégories jeunes de PO à JU

Changement sur la sécurité des trails, réglementation identique pour toutes les épreuves en milieu naturel : les secours doivent être étudiés en fonction de leur accessibilité et non plus en fonction de la distance de l'épreuve

Épreuves en milieu naturel (Montagne, KV, trails) : des moyens d'évacuation adaptés au terrain

Médecin obligatoire dès qu'une des 4 conditions ci dessous est remplie :

plus de 500 coureurs sur la journée

temps de course du 1er plus de 2 heures

évacuation en ambulance vers une structure de soins d'urgence vitales à partir de la ligne de départ et de la ligne d'arrivée en moins de 30 minutes

Si plus de 500 coureurs sur la journée : une équipe de secouristes avec matériel de brancardage sur la ligne d'arrivée

Si plus de 1000 coureurs sur la journée : un infirmier en plus du médecin

Si plus de 3000 coureurs sur la journée : deux ambulances

Le dispositif santé secours doit être réfléchi et organisé afin d'assurer en tout point du parcours une prise en charge de la victime dans un délai maximum de 30mn à partir de l'alerte reçue par l'organisation

Le port du dossard fixé par 4 épingles sur le devant et l'interdiction des ceintures dossards type triathlon ne concerne que les courses labellisées FFA avec présence de juges

Sur les trails où la ceinture dossard est beaucoup utilisée, ce sera à l'appréciation des juges !

Les dossards distinctifs pour hommes et femmes ne concernent que les courses avec label FFA

Obligations organisateurs envers la CDCHS

(qui représente la FFA, fédération agréée par le Ministère des Sports)

Expédier la demande d'avis au moins 3 mois avant la manifestation "utiliser le formulaire 2019"

joindre la convention avec l'organisme de secours ou les attestations : secours, ambulance et médecin plus à la demande de la Sous-Préfecture d'Épernay, dans la mesure du possible l'attestation d'assurance

Ne joindre que les pièces demandées en première page de la demande d'avis ; pour les trails de 21km et plus joindre le récapitulatif du ou des parcours

"si règlement non mis ou partiel sur le programme, noter le lien du site web où il sera visible"

Transmettre les résultats dans un format compatible Logica ; 48 heures pour les courses labellisées et 8 jours maxi pour les autres

Régler la participation de 0,20€ par classés "avec un minimum de 20€" des cadets aux masters de la saison précédente (du 1 septembre au 31 août) à réception de la facture

Calorg :

Dans structure "organisations" nom prénom , fonction dans l'organisation et coordonnées tel, mail de la personne qui saisit les enregistrements ou de l'organisation ; pour l'adresse postal de préférence celle du siège ou celle de la personne qui reçoit les courriers

Informations compétition : (si compétition déjà existante sur année précédente la dupliquer, de préférence entièrement et faire les modifications et rajouts si besoin)

Informations Générales : date, heure 1ère épreuve

Informations détaillées : au minimum site web de l'organisateur et ou page Facebook

Informations épreuves : la ou les épreuves avec les catégories autorisées, l'horaire, la distance, le type de course

Possibilité de rajouter le dénivelé pour les courses sur route non officiel

Pour les trails au minimum : la distance, le dénivelé et le % de sentiers, routes non goudronnées

Informations contacts : coordonnées responsable technique (directeur de course), coordonnées engagements et éventuellement coordonnées presse « une même personne peut cumuler plusieurs fonctions »

3 / Calendrier 2019

¼ finale Cross, zone Champagne-Ardenne le 3 février, lieu en attente
Championnats Marne de Trails sur le Trail du Pays d'Argonne le 14 avril

51 courses

dont 1 sur 2 jours, 2 en attente d'enregistrement

nouvelles courses :

Les Foulées du Perthois à Vitry-en-Perthois le 19 mai

Menou City Trail, la nuit des mangeurs de pied à Ste Ménehould le 27 octobre

plus retour du Trail des Coqs à Dormans le 3 mars

courses arrêtées :

Corrida de Ste Ménehould

les deux organisées par Trail Aventures, Trail de la Montagne de Reims et Trail Hivernal des Noct'en Bulles

modifications :

pas de demande de label sur le semi-marathon des Foulées Aquatintiniennes

semi-marathon de Courir pour la Vie remplacé par un 20km labellisé

10km de St Brice Courcelles à la place de Corrida de St Brice Courcelles

rajout trail nocturne sur Le Hibou "même parcours que le diurne"

changements des distances et rajout d'un trail au Trail du Pays d'Argonne

retour sur une journée au Cross National de Reims et suppression de la marche nordique

En attente d'enregistrement sur Calorg :

Trail des Coteaux Vitryats, 10km, à Vitry-en-Perthois le 30 juin

Cross de Taissy à St Léonard le 24 août "nouvelle appellation Foulées de Taissy - St Léonard"

« date limite d'enregistrement sur Calorg, le 15 novembre »

Calendrier 2019 à valider

3 doublons : 24 mars, 31 mars et 1 juin "1 course sur route et 1 trail"

1 triplé : 22 septembre "3 courses sur route dans 2 sur le Grand Reims !"

"Astronomic Run, en attente réponse Mairie pour la date du 29 septembre"

4 / Divers

Définition des trails :

Ultratrail, 80km et plus

Trail "trail long", de 42km et inférieur à 80km

Trail court, de 21km et inférieur à 42km

Trail découverte, inférieur à 21km

« le pourcentage de routes goudronnées doit être au maximum de 30% »

Course nature "dénomination non officielle" si un des 3 critères :

"choisir trail découverte sur Calorg et appellation course nature dans le descriptif"

moins de 10km, avec un minimum de 3km

moins de 150m de dénivelé positif

moins de 70% de sentiers et chemins, routes non goudronnées

« à partir de 50% de routes goudronnées, course sur route non officielle »

5 / Questions et remarques

Quelle est la raison du refus des licences comme le triathlon par le ministère des sports ?

Assez incompréhensible, alors que l'on accepte d'autres licences avec seulement la mention sport en compétition, idem pour le certificat médical !

Pour la ceinture porte dossard interdite sur les coures labellisées, demander aux juges d'être tolérant pour les trails et courses de longue durées comme les 100km et 24 heures

Depuis le début de cette saison, il est demandé au club FFA un droit de mutation pour les licences Athlé Running (alors que l'ancien club ne perçoit pas de compensation) cela pose un gros problème

de budget à beaucoup de clubs. Ils se doivent obligés de refuser les mutations ou de faire un Pass' J'aime Courir pour un an ou encore de prendre une autre licence multi-sport genre UFOLEP, ASPTT ... « le mot racket à été prononcé »

Beaucoup de manifestations se déroulent sans demande d'avis de la part du service manifestations sportives préfectorale "soit festives comme les courses colorées, soit non chronométrées ni classantes" ces manifestations doivent simplement faire une déclaration et avertir les mairies concernées comme pour une randonnée, mais en mettant en place un plan sécurité si demande des autorités

Par contre certaines organisations déclarent leur manifestation en randonnée alors qu'il y a chronométrage et classement !

Attention pour tout regroupement (reconnaisances, randonnées, courses "off"...) à partir de 100 personnes, il y a obligation de la part de l'organisateur de déclaration et de prévenir les mairies Pour les courses qui ne sont pas au calendrier officiel avec demande d'avis préfectorale ; si sécurité conforme et réglementation FFA respectée la CDCHS ne peut pas donner d'avis défavorable quelque soit la date choisit

De même pour les courses officielles, la CDCHS depuis 2012 ne peut imposer une date aux organisateurs. Ni l'ancienneté, ni si labellisée ne donnent droit à priorité. Aux organisateurs de se concerter et de trouver un consensus

"Seul obligation, pas de courses le même jour que les Championnats de Cross-Country, Départementaux et ¼ de finale Régionaux"

Tous les formulaires et documents utiles sont téléchargeables sur le site du Comité Marne Athlé. :

<http://comite51.athle.fr/> dans la rubrique HORS-STADE

ainsi que sur Facebook, page Commission Départemental Courses Hors-Stade 51 :

<https://www.facebook.com/CommissionDepartementaleCoursesHorsStade51>

en allant sur le groupe Organisateur Running Marne :

<https://www.facebook.com/groups/1591651327560891/>

(si pas encore fait, cliquer j'aime sur la page et demander à rejoindre le groupe)

Fin de l'AG à 15h50, *suivi du verre de l'amitié et remise des récompenses du Championnats Marne de Trails 2018*

Gentilhomme Jean-Luc
"Président de la CDCHS 51"